Département
des Hauts-de-Seine

Vallée Sud
Grand Paris

Nombre de Conseillers en exercice.....80

N°: CT2026/069

Objet : Composition et désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH)

Publié le 05/06/26

Date de réception préfecture : 05/06/26

Accusé de réception en préfecture : 92-200057966-20260527-lmc1CT2026_069-DE-1-1

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VALLEE SUD – GRAND PARIS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2026

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2026, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h45 Maison des Arts, 1 Place Jane Rhodes, 92350 Le Plessis-Robinson sous la présidence de Monsieur Carl SEGAUD, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Carl SEGAUD, Mme Aude NODÉ-LANGLOIS, M. Philippe LAURENT, Mme Nadège AZZAZ, M. Etienne LENGEREAU, Mme Hélène CILLIÈRES, M. Yves COSCAS, Mme Sonia FIGUERES, M. Patrick DONATH, M. Benoit BLOT, M. Gilles MERGY, Mme Mariam SHARSHAR, M. Lounes ADJROUD, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antonio CEDIEL, Mme Marie COLAVITA, Mme Sandrine DANDRE, M. Elie DE SAINT JORES, Mme Elodie DOUMENG, Mme Isabelle DRANCY, Mme Linda FALI, Mme Anne FAURET, M. Marc FEUGERE, M. Bernard FOISY, Mme Claire GABIACHE, M. Brice GAILLARD, Mme Pauline GALLI, Mme Vanessa GHIATI, Mme Emmanuelle GOUILLART, M. Sébastien GUERIN, M. Farid HOUSNI, M. Fabien HUBERT, M. David HUYNH, M. Stéphane JACQUET, M. Stéphane JACQUOT, M. Antoine JOUENNE, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Raphael LACAULE, Mme Pauline LE FUR, M. François LE GOT, Mme Marie-Sophie LESUEUR, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, Mme Juliette MEADEL, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, M. Cédric NICOLAS, M. Antonio OLIVEIRA, M. Philippe PEMEZEC, Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Hugo POUPARD, Mme Corinne PUJOL, Mme Christine QUILLERY, M. Patrick REYNIER, Mme Sally RIBEIRO, M. Patrice RONCARI, Mme Laurence SALAUN, M. Jean-Yves SENANT, Mme Isabelle SPIERS, M. Karim TAKI, M. Laurent VASTEL, Mme Christine VICARI, M. Ioannis VOULDOUKIS, M. Patrick WIDLOECHER, Mme Liliane WIETZERBIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
M. Said AIT-OUARAZ à M. Jean-Yves SENANT, M. Philippe ANCELIN à M. Patrick DONATH, M. Jean-Didier BERGER à M. Yves COSCAS, Mme Christielle BERTHIER à Mme Pauline GALLI, Mme Elodie DORFIAC à M. Antoine JOUENNE, Mme Claude FAVRA à M. Etienne LENGEREAU, Mme Severine FONTAINE à M. David HUYNH, M. Mouloud HADDAD à Mme Laurence SALAUN, Mme Aurélia LEMAITRE à Mme Sally RIBEIRO, Mme Muriel POMPONNE à M. Antonio OLIVEIRA, M. Jean-Michel POULLÉ à M. Hugo POUPARD, Mme Gwénola RABIER à M. Paul-André MOULY, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
2) Madame Sonia Figueres est désignée pour remplir ces fonctions.

N° CT2026/069

CONSEIL DE TERRITOIRE
Séance du 27 mai 2026

Objet : Composition et désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH)

Le Conseil de Territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine,

VU la séance d'installation du Conseil de Territoire le 07 avril 2026 au cours de laquelle le Président et les Vice-présidents ont été élus,

CONSIDERANT qu'il convient de créer une commission d'accessibilité pour les personnes handicapées au sein de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil territorial de fixer la composition de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – DECIDE de fixer la composition de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées comme suit :

Collège des élus :

- La Vice-Présidente en charge de l'Économie sociale et solidaire, action sociale, Territoire inclusif, égalité femme/homme
- Onze membres titulaires et onze membres suppléants issus du Conseil territorial

M. FIGUERES Sonia	Titulaire
Mme BROUSSY Florence	Titulaire
Mme DORFIAC Elodie	Titulaire
Mme FAURET Anne	Titulaire
Mme HAYS Cécile	Titulaire
Mme LE FUR Pauline	Titulaire
Mme MOUTAOUKIL Aïcha	Titulaire
Mme SHARSHAR Mariam	Titulaire
Mme SPIERS Isabelle	Titulaire
M. KEHYAYAN Serge	Titulaire
M. MOULY Paul-André	Titulaire
Mme COLAVITA Marie	Suppléant
Mme POMPONNE Muriel	Suppléant
Mme QUILLERY Christine	Suppléant
Mme VICARI Chrisitine	Suppléant
M. AIT-OUARAZ Saïd	Suppléant
M. ANCELIN Philippe	Suppléant
M. FEUGERE Marc	Suppléant
M. HADDAD Mouloud	Suppléant
M. JOUENNE Antoine	Suppléant
M. VACHEROT Julien	Suppléant
M. FOISY Bernard	Suppléant

Collège des organismes et associations représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, les personnes âgées, des acteurs économiques ainsi

que les représentants d'autres usagers :

- trois titulaires et trois suppléants représentant les personnes handicapées :
 - l'Association des paralysés de France (APF)
 - l'Association des parents d'enfants inadaptés (APEI)
 - Comité Sud 92 de l'Association Valentin Haüy, association au service des aveugles et des malvoyants

- deux titulaires et deux suppléants représentant les personnes âgées :
 - Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie 92 (CDCA)
 - L'Association les Petits Frères des Pauvres

- deux titulaires et deux suppléants représentant les organismes de transport desservant le territoire :
 - RATP
 - Transdev

- trois titulaires et trois suppléants représentant les organismes de logements sociaux

 Titulaires :
 - i3F
 - Hauts-de-Seine habitat
 - Vallée Sud Habitat

 Suppléants :
 - Hauts-de-Bièvre Habitat
 - Montrouge Habitat

- un titulaire et un suppléant représentant le département 92.

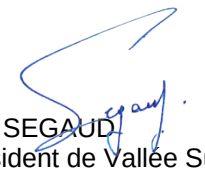
ARTICLE 2 – PRECISE que la liste des membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées sera arrêtée par le Président de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris en application de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 – La présente délibération sera transmise à :
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 4 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art. L. 411-7 CRPA)

ARTICLE 5 – DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 Bd de l'Hautil par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Pour extrait certifié conforme,



Carl SEGAUD
Président de Vallée Sud – Grand Paris